

Les politiques migratoires dans l'espace francophone européen

Mme Rozsa Hoffmann, Bureau de l'Immigration et de la Nationalité – Hongrie

La politique migratoire, respectueuse des droits de l'homme fondamentaux et soutenant le principe de la libre circulation des flux migratoires, engage la République de Hongrie à lutter contre le crime organisé, le commerce des humains et le terrorisme.

La politique migratoire comprend l'engagement à régler la migration, la lutte efficace contre la migration illégale, les devoirs relatifs à l'accueil des migrants et des réfugiés, leur intégration et le développement continu des institutions.

Cette politique résume les conséquences des mouvements de population, tant celle arrivant en Hongrie que celle quittant notre pays pour aller dans d'autres pays, et les conceptions – à moyen et long terme – d'exploitation des effets positifs et de traitement des effets négatifs.

La politique migratoire souhaite réagir aux phénomènes tant naturels que complexes de la migration et aux conséquences que cela entraîne pour la Hongrie; et dans ce sens, elle doit peser les avantages économiques et démographiques ainsi que les risques en matière de sécurité intérieure nationale liés aux éléments illégaux de la migration.

Outre ce qui précède, la politique migratoire ne doit pas perdre de vue le degré de bon-vouloir et la capacité d'accueil de la société, l'effet prévisible sur le plan sociologique, social et budgétaire produit par une migration croissante, ainsi que l'aspect des droits de l'homme.

La Hongrie est, en ce qui concerne les flux migratoires, à la fois un pays d'origine, de transit et de destination. Le fait que l'émigration de médecins, aides soignants et chercheurs soit élevée et constante, représente un défi grandissant. Afin de conserver la main d'oeuvre hongroise, il est possible de réduire cet inconvénient en prenant des mesures adéquates, par des programmes de bourses, l'élaboration d'un système de plan de carrière, ainsi que par des mesures en matière de politique de l'emploi qui servent les intérêts migratoires – les travailleurs migrants répondant aux besoins professionnels.

Il est démontré que, ni quantitativement, ni qualitativement, l'offre intérieure ne pourra satisfaire la demande de travailleurs dans le pays, c'est pourquoi l'annulation progressive des précédentes mesures sélectives et restrictives à l'égard des ressortissants de pays tiers et l'élaboration d'une politique relative au marché de l'emploi plus ouverte et plus libérale deviendront nécessaires, dans l'intérêt du maintien de la compétitivité, l'assurance du développement durable, avec une attention particulière portée à la satisfaction de façon flexible des exigences des employeurs et investisseurs concernant les ouvriers qualifiés et les prestataires de services. A ce sujet, il convient d'élaborer un système institutionnel efficace afin d'intégrer dans la société les personnes désirant séjourner et s'installer dans notre pays pour une longue durée.

En tant que membre de l'Union européenne et État formant la frontière extérieure de l'espace Schengen depuis 2007, nous devons mener une politique migratoire cohérente qui soit en

harmonie avec les réglementations européennes. Afin de maintenir l'image commune européenne et de parvenir à un équilibre entre les facteurs repoussants et attirants, il faut concevoir et organiser des processus de flux de population conformes aux réglementations, en vertu des principes suivis dans la majorité des pays membres de l'Union.

Les principes fondamentaux généraux de la politique migratoire sont :

- L'exploitation des possibilités inhérentes à la migration contrôlée est intéressant du point de vue du traitement de nos problèmes démographiques sur le long terme.
- Afin que la Hongrie devienne un pays de destination attractif, il faut réguler, au niveau législatif, tous les aspects de l'intégration, afin que nous assurions à tout ressortissant étranger séjournant en Hongrie pour une longue durée, une intégration durable et satisfaisante.
- Dans les processus migratoires, il faut amplement faire prévaloir les intérêts de la Hongrie en matière de sécurité nationale, mettre grandement l'accent sur la découverte, la prévention et l'obstruction aux catégories de délits pouvant relever de la migration, ainsi que sur l'acheminement des informations en relation avec les flux migratoires au Gouvernement ou aux services concernés.
- L'objectif primordial est de tenir les Hongrois vivant au-delà des frontières dans leur pays natal, de maintenir leur identité par la sauvegarde des relations avec leur pays maternel.
- Il faut renforcer la coopération entre les autorités, les organismes ainsi que certaines institutions concernés par les devoirs liés à la migration afin d'effectuer ces devoirs plus économiquement et plus efficacement.
- Il faut accorder une importance grandissante à l'augmentation des possibilités offertes par la migration légale.
- Il faut transposer complètement et continuellement la législation y afférente de l'Union européenne. Et prêter une attention accrue à l'examen et à l'adaptation des expériences dans ce domaine des États membres.
- Dans le but de faire valoir leurs intérêts à l'Union, les États membres du Sud de l'Europe – représentant un fort lobby – s'efforcent de concentrer les ressources de la Communauté sur le renforcement de la surveillance des frontières avec les pays méditerranéens, et sur la coopération avec les pays limitrophes d'Afrique du Nord et de Méditerranée. L'intérêt de la Hongrie est que les flux migratoires venant de l'Est et du Sud-Est pour entrer dans l'Union, reçoivent une attention convenable, tout en comprenant les difficultés déjà rencontrées dans la gestion des flux migratoires du sud et la nécessité d'agir qui se pose après les tragédies humaines accompagnant la migration illégale. Dans ce sens, et considérant les caractéristiques des pays d'origine des migrants ne parlant pas hongrois en arrivant en Hongrie, nous aidons l'immigration de migrants asiatiques par des programmes spécifiques afin d'exploiter les possibilités qu'elle recèle (par ex. : travailleurs indépendants, personnel-clé).

Nous estimons qu'il est important que la présence et le rôle des organisations non gouvernementales soient de plus en plus soulignés, dans tous les aspects que recouvre la migration, et en premier lieu du point de vue de l'intégration. Il est du devoir du secteur gouvernemental de créer les conditions nécessaires aux activités telles que le conseil social, l'assistance juridique, l'aide à l'emploi, l'enseignement linguistique et la transmission de connaissances à orientation culturelle, tandis que le secteur non gouvernemental, par l'exploitation de ces conditions, peut jouer un rôle considérable comme intermédiaire entre les autorités et les personnes concernées. L'instauration et l'application de systèmes de suivi sont indispensables à la mesure des résultats, les organisations non gouvernementales, par la conduite de leur activité, pouvant dans une large mesure se faire représenter.

L'Union européenne est la seule qui, depuis sa constitution, aspire à l'élaboration et la mise en place d'une politique migratoire. Contrairement aux attitudes gouvernementales qui avaient pour dessein, de façon dominante, de fermer les frontières et de maintenir les migrants hors de son territoire, la nouvelle tendance est sans aucun doute, d'abandonner la politique migratoire restrictive.

Partout dans le monde, la politique migratoire change. Pendant que dans les pays développés, l'on met de plus en plus l'accent sur la nécessité et les aspects positifs de la migration internationale, les risques de terrorisme international nécessitent le développement du système d'ordre, d'enregistrement et de transmission des données et exigent aussi de définir et de contrôler précisément les facteurs risques de l'immigration. Il convient d'essayer d'élaborer une politique migratoire bien coordonnée : il faut mener une politique migratoire hongroise plus complexe, plus cohérente et plus harmonisée, dont les objectifs ne peuvent seulement être atteints qu'avec une coordination plus efficace entre les ministères, les secteurs et les niveaux de gestion différents.

La tâche suivante de la Hongrie est la planification, la conduite et la gestion d'une politique migratoire différenciée et active, dans le but de faire valoir nos intérêts nationaux et également de réaliser les objectifs de l'Union. Une politique migratoire réfléchie, coordonnée peut entraîner des conséquences démographiques avantageuses, à condition que celle-ci établisse à temps des quotas de prévision et de répartition des personnes qualifiées recherchées, des personnes assumant de s'installer dans des régions dépeuplées, soutienne efficacement l'intégration et permette de contrôler la migration.